



CONDITIONS GENERALES

En date du 11/07/2025

Ces conditions générales régissent les rapports juridiques entre l'association du Red-Fish Neuchâtel – Cercles des Nageurs, ci-après dénommé RFN, et toute personne inscrite aux cours proposés par le RFN.

1. Inscription

- 1.1. D'une manière générale, les inscriptions aux cours du RFN se font via le site internet du club <https://www.rfn.ch/inscriptions-page/>
Pour les personnes ne disposant pas d'un accès à internet, il est possible de contacter le secrétariat du RFN par téléphone au 032 722 62 43 durant les heures d'ouverture du secrétariat (informations sur le site Internet <https://www.rfn.ch>)
- 1.2. L'inscription au cours est réputée définitive lorsque le membre a confirmé son inscription en ligne ou auprès du secrétariat du RFN.
 - 1.2.1. L'inscription est valable pour 1 année : Artistic Swimming, Ecole de Natation, Ecole de triathlon, Ecole d'Artistic Swimming, Natation Compétition, Plongeon, Water-Polo et Triathlon : du 1^{er} août au 31 juillet de l'année suivante. L'inscription est renouvelée tacitement sur la saison suivante sauf avis contraire de votre part 1 mois avant la fin de la saison.
- 1.3. L'inscription implique :
 - 1.3.1. L'acceptation des présentes conditions générales ;
 - 1.3.2. La souscription à la cotisation d'activité(s), valable du 1^{er} août au 31 juillet de l'année suivante. La cotisation de membre est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.
 - 1.3.3. La souscription d'une licence auprès des fédérations sportives (Swiss Aquatics, Swiss Triathlon) uniquement pour la participation aux compétitions des sections Artistic Swimming, Natation Compétition, Plongeon, Water-Polo - saison sportive annuelle et pour la section triathlon année civile.
 - 1.3.4. La souscription d'un abonnement obligatoire aux piscines du Nid-du-Crô, uniquement pour les membres ayant des cours aux piscines du Nid-du-Crô, valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

- 1.4. Aucune inscription ne sera prise en compte si une ancienne facture reste impayée.

2. Membre du Red-Fish Neuchâtel

- 2.1. Toute personne peut être membre du RFN s'il procède au paiement de la cotisation de membre (cf. 1.4.2), et ce sans forcément être inscrit à une section.
- 2.2. Les membres du RFN bénéficient d'un tarif spécifique pour les entrées aux piscines du Nid-du-Crô – route des Falaises, 30 – 2000 Neuchâtel.
Le tableau des tarifs est fourni en annexe 1.

3. Paiement

- 3.1. Les finances de cours doivent être acquittées dans le délai indiqué sur la facture. En cas de non-respect, le RFN se réserve le droit de refuser l'accès aux cours.
- 3.2. Chaque cours vous est facturé avec un engagement sur une année tel que spécifié au point 1.3.
- 3.3. Toutes les demandes particulières d'échelonnement de paiement, contestations ou réclamations doivent parvenir à facturation@rfn.ch avant la date d'échéance de la facture. Passé cette date, les demandes, constatations ou réclamations ne seront plus possibles.

4. Respect des règlements

- 4.1. Les membres assument l'obligation de respecter les règlements des établissements et les directives du personnel en charge de ceux-ci. Le respect des lieux et un comportement correct sont à tenir.
- 4.2. Les membres doivent se conformer aux instructions de l'encadrement de la structure.
- 4.3. L'accès aux vestiaires est autorisé aux parents dont les enfants sont incapables de se changer seul, mais l'accès aux bassins leur est interdit.
Les parents accompagnant leur(s) enfant(s) dans les vestiaires, vont dans le vestiaire du sexe du parent présent.
La présence des parents dans le vestiaire durant le déroulement de la séance est interdite.

5. Local du Red-Fish Neuchâtel

- 5.1. Les bureaux administratif et sportif du RFN, situés aux piscines du Nid-du-Crô - route des Falaises 30 - 2000 Neuchâtel, sont ouverts tous les matins du lundi au vendredi, sauf exceptions.
- 5.2. L'accès au local, vestiaires femmes et hommes, et aux parties communes, est réservé aux membres Actifs du club.

Les membres Passifs, ainsi que les membres Actifs Ecoles ne peuvent accéder à ces zones, excepté lors d'événements spécifiques.

- 5.3. Le personnel responsable du RFN peut refuser l'accès, et faire expulser du local, tout membre ayant une attitude pouvant porter atteinte à l'intégrité et à la dignité de l'être humain.
- 5.4. Le matériel des athlètes doit être stocké dans les casiers individuels, présents dans les vestiaires du Red-Fish Neuchâtel. Aucun crochet, aucun banc ne peut être réservé pour un stockage en dehors des heures d'activités personnelles.

6. Désistement

- 6.1. Les désistements peuvent être pris en compte jusqu'à 7 jours avant le début des cours. En cas de désistement ultérieur avant le début des cours, un montant correspondant à 20% des frais de cours sera perçu pour frais administratifs.
Aucun remboursement n'est octroyé pour les désistements annoncés après le début des cours.

7. Remboursement

- 7.1. L'inscription est définitive et le prix non remboursable, sous réserve des conditions suivantes : en cas d'absence pour une période supérieure à un mois pour raisons médicales, une remise équivalente à la période d'absence est accordée sur la prochaine inscription, sur demande écrite et sur présentation d'un certificat médical. Aucun remboursement n'est effectué.
- 7.2. Les absences aux cours, justifiées ou non justifiées et les jours fériés ne donnent aucun droit de remboursement, ni de remplacement.
- 7.3. Lorsque des cours ne peuvent être dispensés par suite de circonstances non imputables au RFN (problème technique, panne de piscine, piscine fermée en raison de compétitions, pandémie ...), ces cours ne sont pas remboursés.

8. Responsabilité et obligation de s'assurer

- 8.1. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'accident ou de maladie. Le club ne pourrait être tenu responsable de quoi que ce soit avant ou après l'entraînement, même à l'intérieur de l'établissement.
- 8.2. L'utilisation des piscines s'effectue à vos risques et périls.
- 8.3. Le RFN n'assume aucune responsabilité pour les dommages ou pour tout autre fait dommageable survenu hors ou dans les bassins.
- 8.4. Les membres sont sous la responsabilité pédagogique du moniteur du début jusqu'à la fin du cours, et en aucun cas pour les temps précédant ou suivant l'activité.

- 8.5. Chaque participant est tenu de souscrire à une assurance contre les accidents et en responsabilité civile. Une assurance annulation est vivement conseillée pour les membres pouvant participer à des compétitions ou camps d'entraînements.

9. Informations personnelles

- 9.1. Prise d'image : en souscrivant une cotisation de membre auprès du RFN, le participant accepte que des photos, vidéos ou tout autre support multimédia le représentant, de même que son nom et son prénom soient utilisés à des fins de promotion et d'information par le RFN ou d'autres médias.
- 9.2. Données personnelles : le RFN utilise les données personnelles collectées en premier lieu pour conclure et exécuter les contrats avec les membres, et en deuxième lieu pour pouvoir proposer des prestations à ses partenaires de coopérations dans l'intérêt de nos membres. De plus, dans la mesure où cela est autorisé et semble pertinent, le RFN traite également les données personnelles aux fins suivantes, dans lesquelles il (et ses partenaires de coopération) a un intérêt légitime :
- Offre et développement des offres, prestations et sites Internet, applications et autres plateformes ;
 - Communication avec des tiers et traitement de leurs demandes ;
 - Contrôle et optimisation de procédures d'analyse des besoins ;
 - Publicité et marketing (y compris organisation d'événements)

Le RFN veille à ce que les données transmises soient utilisées exclusivement aux fins convenues en concluant des accords en conséquence afin de respecter les membres.

- 9.3. Transmission des informations : Le membre peut retirer son consentement subséquemment en notifiant dûment ledit retrait au Red-Fish Neuchâtel, concernant son droit à l'image, et/ou son droit à la protection des données. A défaut de retrait, le consentement est réputé perdurer après la fin des relations contractuelles, pour une durée indéterminée.

Si le membre est opposé à la transmission et à l'utilisation de ses données à des tiers, il peut à tout moment envoyer un e-mail à info@rfn.ch. Un consentement donné peut être révoqué à tout moment. Il sera toutefois sans effet sur les traitements de données déjà mis en œuvre.

10. Réinscription / Démission / Résiliation

- 10.1. Au début de chaque année tel que spécifiée au point 1.3., le participant est reconduit automatiquement sur la saison suivante.
- 10.2. Toute démission doit être annoncée par écrit, 1 mois avant la fin de la saison, à l'adresse : Red-Fish Neuchâtel – Cercle des Nageurs, Route des Falaises 30, 2000 Neuchâtel ou par courriel à info@rfn.ch.

10.3. La démission par téléphone n'est pas acceptée.

10.4. Le RFN peut résilier le contrat immédiatement en tout temps, sans remboursement, pour justes motifs. En cas de retard excessif dans le paiement, cause pouvant constituer un juste motif de résiliation, le paiement devra être honoré malgré la fin de la relation contractuelle.

11. Rega

11.1. Tous les participants à une activité du RFN (entraînements, camps...), âgés de 5 à 20 ans, bénéficient du statut de donatrices et donateurs Rega pour toute la durée de l'activité des groupes d'utilisateurs déclarés à J+S. Pour connaître les cours déclarés par le RFN à la Rega, vous pouvez joindre le coach J+S par mail à l'adresse suivante coachjs@rfn.ch

11.2. La couverture des trajets aller et retour des participants aux activités est incluse dans l'offre.

11.3. En souscrivant une cotisation de membre auprès du RFN selon les critères du 11.1., le participant accepte que ses coordonnées soient transmises à la Rega (nom, prénom, adresse et date de naissance). Ces données peuvent être utilisées par la Rega à titre informatif au sujet de son système d'affiliation donateur. Le participant peut retirer son consentement subséquemment en notifiant dûment ledit retrait au RFN.

12. Charte d'Ethique / Code de conduite Swiss Olympic

12.1. Les valeurs olympiques et la Charte d'éthique du sport de Swiss Olympic sont le fondement d'un comportement sportif et fair-play. Le RFN, par ses affiliations aux fédérations sportives Swiss Aquatics et Swiss Triathlon, applique la charte d'éthique et le code de conduite. Les membres et les éducateurs se doivent de se conformer à son contenu.

12.2. Les neuf principes de la Charte d'éthique du sport sont :

12.2.1. Traiter toutes les personnes de manière égale. Personne ne doit faire l'objet de discriminations fondées sur la nationalité, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou les préférences religieuses et politiques ;

12.2.2. Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social : Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.

12.2.3. Renforcer le partage des responsabilités : Les sportifs et les sportives participent à la prise de décisions qui les concernent.

12.2.4. Respecter pleinement les sportifs au lieu de les surmener : Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs ne lèsent ni l'intégrité physique ni l'intégrité psychique des sportifs et des sportives.

- 12.2.5. Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement : Les relations entre les personnes et l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.
- 12.2.6. S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel : Aucune forme de violence, physique ou psychique, ni aucune forme d'exploitation ne peut être tolérée. Il faut être vigilant, sensibiliser et intervenir à bon escient.
- 12.2.7. S'opposer au dopage et à la drogue : Informer sans relâche et réagir immédiatement en cas de consommation, d'administration ou de diffusion de produits dopants.
- 12.2.8. Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport : Dénoncer le plus tôt possible les risques et les effets engendrés par la consommation de tabac et d'alcool.
- 12.2.9. S'opposer à toute forme de corruption : Promouvoir et exiger la transparence des processus et des décisions. Réglementer et rendre systématiquement publics les conflits d'intérêt, les cadeaux, les finances et les paris.

Fait à Neuchâtel, le 11/07/2025

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'n' followed by a series of loops and a final upward stroke.

Daniel Gumy
Président

Annexe 1. Tarifs du Red-Fish Neuchâtel au 11/07/2025**COTISATION D'ACTIVITE(S) DU RED-FISH NEUCHÂTEL**

Se référer à la page Inscriptions du site du Red-Fish Neuchâtel

COTISATION DE MEMBRE DU RED-FISH NEUCHÂTEL

Membre Actif Ecoles*	CHF 20.-
Membre Actif	CHF 80.-
Membre Passif	CHF 80.-
Membre Honoraire et Honneur	CHF 00.-
Membre du Comité	CHF 20.-
Membre Club des Amis	CHF 80.- ou +

*sont concernés les membres des groupes :

- Ecole de Natation ; Ecole de triathlon, Ecole d'Artistic Swimming.

TARIFS DES ABONNEMENTS NID-DU-CRÔ via le Red-Fish Neuchâtel

Membres Actifs AVEC Licence	CHF 80.-
Membres Actifs SANS Licence <= 20 ans	CHF 80.-
>= 21 ans	CHF 184.-
Membres Passifs Adultes Ville de Neuchâtel	CHF 207.-
Adultes Hors Ville	CHF 288.-
Enfants Ville de Neuchâtel	CHF 115.-
Enfants Hors Ville	CHF 150.-
Employé(e)s RFN hors site du Nid-Du-Crô	CHF 80.-
Membres du Comité Membres d'Honneur et Honoraires	Offert
Employés sur site du Nid-Du-Crô	

Carte d'accès : CHF 5.-

La carte d'abonnement aux piscines du Nid-du-Crô est à retirer directement à l'accueil des piscines. Les CHF 5.- sont à payer lors du retrait de la carte aux caisses « Public » des piscines.

FRAIS DE RAPPEL FACTURES

Rappel n°1 par courrier postal	CHF 0.-
Rappel n°2 par courrier postal	CHF 5.-
Rappel n°3 par courrier postal	CHF 10.-

Toutes les factures sont envoyées par email. Sur demande, elles peuvent être envoyées par courrier postal, moyennant la somme de CHF 5.- / envoi.

FRAIS DE LICENCE COMPETITIONS

Swiss Aquatics	A consulter sur le site de la fédération
Swiss Triathlon	A consulter sur le site de la fédération

Tous les autres cas, hors catégories, sont réglés et validés par la direction